

## Bulletin d'adhésion

J'adhère à l'association Les Jardineurs Sartrouillois et reconnais avec lu et accepté les statuts ainsi que la charte de l'association

individuelle : 30 €       familiale : 50 €       collectivité/entreprise : 100 €  
 Je fais un don de \_\_\_\_\_ €      TOTAL RÈGLEMENT (Adhésion + don) \_\_\_\_\_ €

Modalité de règlement :  chèque       espèces       virement

Prénom NOM	
Adresse	
Email	
Téléphone	
Société	

J'autorise que des images de moi ou de personnes m'accompagnant à Sol Majeur soient diffusées sur les réseaux

Date :

Signature :

Ce bulletin d'adhésion, rempli et signé, peut nous être renvoyé par courrier, accompagné de votre règlement en espèces ou chèque au nom de « Association Les Jardineurs Sartrouillois » à l'adresse suivante : 21 quai Pierre Brunel 78500 Sartrouville.

Vos pouvez également nous le renvoyer par courriel à [contact@lesjardineurs.fr](mailto:contact@lesjardineurs.fr) et effectuer un virement à l'aide de nos coordonnées bancaires : IBAN : FR7630066103110002023600147 - BIC : CMCIFRPP

# LA CHARTE



L'association « Les Jardineurs Sartrouillois » s'applique à **fonctionner démocratiquement**, en permettant à **tous ses membres de s'exprimer et d'argumenter ses opinions**. Ce fonctionnement repose sur le principe de base : **un(e) membre = une voix**.

Les membres agissent ensemble autour de **valeurs de partage**, de collaboration, de **respect mutuel** et de bienveillance. Ceci exclut les idées et comportements discriminatoires, non respectueux de la personne humaine quelle qu'elle soit.

Le Conseil d'Administration veille à ce que toute contribution (financière ou autre) provienne d'entités dont les activités ou les intérêts n'entrent pas en contradiction avec l'objet, les valeurs et les missions de l'association.

## « Les Jardineurs Sartrouillois » s'attache à :

- Sensibiliser, impliquer tout à chacun dans la pratique du **respect de la nature**, de l'agriculture urbaine, en accord avec les techniques de **jardinage biologique**.
- **Être force de proposition auprès des acteurs et des parties prenantes** comme les collectivités, élus, aménageurs, urbanistes, architectes, bailleurs sociaux, ou promoteurs etc.
- **Recréer du lien entre l'humain et la nature**, le règne végétal comme animal.
- Valoriser le **fonctionnement collégial** au sein de son conseil d'administration (organe principal de décision de l'association)
- **Partager, échanger, transmettre les connaissances**, les bonnes pratiques, et les retours d'expérience.

## RELATION À L'ENVIRONNEMENT

- **Co-créer avec la Nature** en s'inspirant des écosystèmes
- Préserver et **promouvoir la biodiversité**
- Adhérer aux principes d'une **agriculture biologique** qui nourrit le sol.
- Recycler au mieux les entrées et sorties d'un système afin de **minimiser pertes et déchets**.
- Préserver, économiser et capter **les ressources renouvelables et l'énergie** autant que possible : eau, énergie, air, biomasse.

## RELATION À L'HUMAIN

- Recréer un **lien social authentique**
- **Développer** les qualités humaines telles **la tolérance, la coopération**, la communication non violente.
- Adhérer aux principes de l'**économie sociale et solidaire**
- Favoriser les **échanges de proximité dans une démarche d'autonomie** (système ouvert) plutôt que d'autarcie (système fermé)